

# Réservations Centre de Loisirs Vacances Scolaires 2022-2023

Avez-vous retourné votre dossier Dossier Famille 2022-2023 en Mairie ?  
Avez-vous demandé l'inscription aux Centres de Loisirs sur la fiche activité ?

La réservation ne pourra être réalisée qu'à ces conditions.

Attention : l'inscription aux Centres de Loisirs ne signifie pas réservation.

**Pour effectuer la réservation des jours de présence, rendez vous :**

Sur le site Internet de la Ville de Colomiers : [www.ville-colomiers.fr](http://www.ville-colomiers.fr)

Mes démarches « **PORTAIL FAMILLE** » - Planning

Pour toutes réservations ou annulations, celles-ci devront se faire entre les dates limites suivantes :

Périodes de Vacances	Périodes de réservation ou annulation, du
vacances de Toussaint	10 août au 6 octobre 2022
vacances de Noël	10 août au 6 octobre 2022 Et du 8 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2022
vacances d'Hiver	10 août au 6 octobre 2022 Du 8 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2022 Et du 4 janvier au 2 février 2023
vacances de Printemps	10 août au 6 octobre 2022 Du 8 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2022 Du 4 janvier au 2 février 2023 Et du 8 mars au 6 avril 2023

**Si ces dates ne sont pas respectées :**

- Pour des réservations : contacter le service Loisirs Educatifs via la messagerie du Portail Famille/service centres de Loisirs
- Toutes réservations non annulées seront facturées.

NB : La réservation des bus se fait à l'année dans le cadre de l'inscription annuelle. (Circuit, arrêt)